



Madame Hélène INSEL

Rectrice de l'académie de Grenoble

7 place BirHakeim

38021 GRENOBLE

Le 13 octobre 2022, à Annecy

Objet : Formation initiale des PES à 100 %

Madame la Rectrice,

Nous souhaiterions avoir un éclaircissement sur la formation initiale des PES affectés à 100% sur une classe.

Cette formation initiale doit être de 10 jours minimum, jusqu'à 20 jours. Dans notre académie, le choix a été fait a minima, niant ainsi la nécessité d'une formation solide pour nos collègues entrant dans le métier.

Cette formation serait répartie de la manière suivante pour 10 jours (soit 60 heures) :

- 18 heures d'animation pédagogiques spécifiques
- 3 jours de formations en stages sur temps devant élèves, les PES étant remplacés par des M2 alternants
- 24 heures de formation qui viendraient s'ajouter à leurs ORS

La FSU-SNUipp demande le réaménagement de ces dernières 24 heures. Cet aménagement fait que ces 24 heures ne rentrent pas dans le cadre des ORS des professeurs des écoles stagiaires. Il est inacceptable de demander à nos nouveaux collègues de prendre 24 heures de leur temps personnel pour se former, en sachant que l'année de stage est intense au niveau de la préparation et de la gestion de classe et également stressante au niveau des différentes visites.

La Secrétaire Générale a déclaré lors du CTA du 11 octobre qu'une partie des heures de formation serait prise sur du temps devant élèves avec remplacement et une autre sur les animations pédagogiques avec des animations dédiées. Pourtant, l'arrêté du 4 février 2022, cadrant la formation des stagiaires, précise dans l'article premier que : « La commission académique arrête [...], lorsque la formation n'est pas en alternance, le crédit de jours de formation correspondant. Ce crédit de jours de formation donne lieu à allègement du service d'enseignement du stagiaire. ».

La FSU-SNUipp demande que cette organisation soit effectivement mise en place sur du temps devant élèves, avec un remplacement prévu pour ces 4 jours-là ou que ces 24 heures soient déduites des 36 heures d'APC.

Par ailleurs, ces formations ne peuvent pas être rattachées à des constellations, car celles-ci ne sont pas organisées sur des mercredis. Nos collègues stagiaires seraient alors déconnectés des équipes travaillant sur ces constellations. Le travail mené en constellation demande également

une mise en place spécifique dans les classes, ainsi que d'autres visites par les conseillers pédagogiques, ce qui alourdirait encore plus la tâche de nos collègues et augmenterait la pression qu'ils peuvent ressentir cette année.

Dans l'attente d'une réponse de votre part et restant disponibles pour toute rencontre, nous vous prions de croire, Madame la Rectrice, en notre dévouement au service public d'éducation.

Les secrétaires départementaux du SNUipp-FSU de l'académie,

Cécile GACHET

Ardèche	Drôme	Haute-Savoie	Isère	Savoie
Pierre MILLOUD	Florimond GUIMARD	Philip DOMERGUE	Catherine BLANC- LANAUTE	Sarah HAMOUDI- WILKOWSKY
Jimmy SANGOUARD		Benjamin LOMBARD	Isabelle AMODIO	Jacky BALLINI
				Corinne CHAUMAZ

SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE DES INSTITUTEURS PROFESSEURS DES ÉCOLES ET PEGC AFFILIÉ À LA FSU